

SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

**COMITE SYNDICAL DU 05 FEVRIER 2025
DE 10 H 00 à 12 H 00**

DELIBERATION N° 2025 – 01

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires.

Sont présents :

Mr Christophe COULON (avec le pouvoir de Franck DHERSIN), Mr Maxime CABAYE (avec le pouvoir de Amel GAQUERRE), Mr Eric DONNAY (avec le pouvoir de Jean Christophe LORIC), Paulette JUILIEN PEUVION (avec le pouvoir de Mr Jean Michel MICHALAK), Arnaud DE RIGNÉ (avec le pouvoir de Mr Adrien NAVE) , Mr Julien POIX (avec le pouvoir d'Héloïse DHALLUIN), Mr Christophe GRAS (avec le pouvoir de Jacques RICHIR), Mr Louis MARCY (avec le pouvoir de Christophe PILCH), Grégory BARTHOLOMEUS (avec le pouvoir de Laurence CHARPENTIER), Claude HEGO, Julien QUENNESSON, Mme Françoise ROSSIGNOL (avec le pouvoir de Frédéric LETURQUE), Christian FOURCROY (avec le pouvoir de Christian LEROY), Marjorie GOSSELET (avec le pouvoir de Philippe MIGNONET), Dominique FERNANDE (avec le pouvoir de Guy MARCHANT), Mr Pascal DEMONT, Gaston CALLEWAERT (avec le pouvoir de Laurent DUPORGE), Mr Etienne PERIN, Mme Patricia ADMONT (avec le pouvoir de Grégoire FRANCKE), Mr Philippe CARTON, Mr Claude BACHELET (avec le pouvoir de Claude VERGEOT), Mr Benoît WASCAT, Mme Marie CIETERS, Mr Hervé NAGLIK (avec le pouvoir de Virginie CARON DECROIX), Marcel LECLERE.

Sont absents / excusés :

Mr Franck DHERSIN, Mr Frédéric LETURQUE, Mme Mady DORCHIES BRILLON, Mme Amel GACQUERRE, Mr Jean Michel MICHALAK, Jean Christophe LORIC, Mr Adrien NAVE, Mme Héloïse DHALLUIN, Mr Sébastien LEPRETRE, Mr Jacques RICHIR, Mr Alexis HOuset, Mr Alexandre GARCIN, Mr Raphaël CHARPENTIER, Mr Laurent DUPORGE, Mr Christophe PILCH, Mr Bruno CHRETIEN, Mr Guy MARCHANT, Mr Jean-Roger BERRIER, Mr Jean François MONTAGNE, Mr Philippe MIGNONET, Mr Arnaud BEAUQUEL, Mr Joël DUQUENOY, Mr Loïc LALYS, Mme Gaëlle VAUDÉ, Mr Nicolas SIEGLER, Mme Laurence CHARPENTIER, Mr Christian LEROY, Mr Vincent LACHERÉ, Mme Véronique THIEBAUT, Mr Claude VERGEOT, Mr Grégoire FRANCKE, Mr Jean Claude THOREZ, Mme Virginie DECROIX, Mr Anthony GAUTIER.

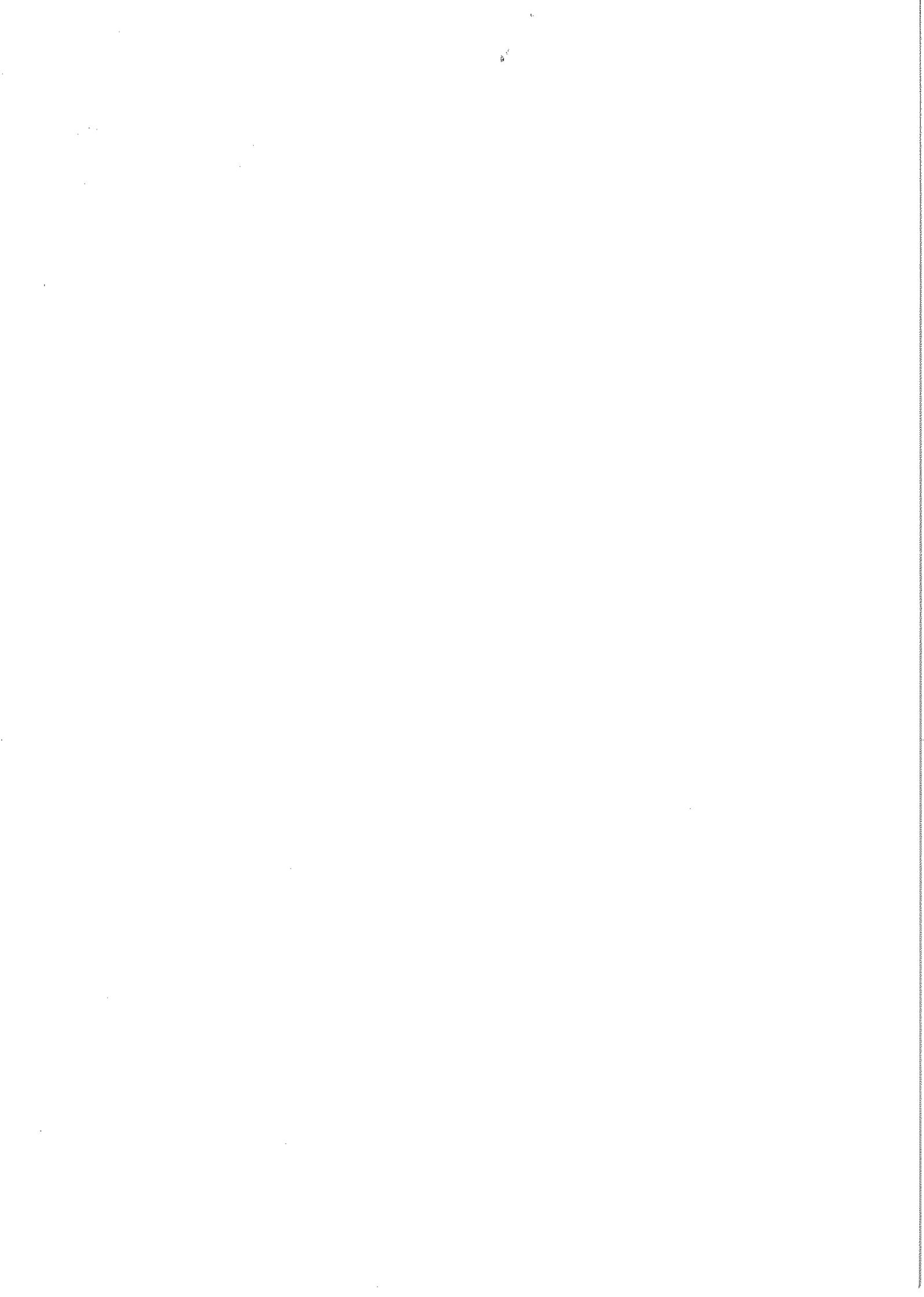
Secrétaire de séance : Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS.

Votes Pour : UNANIMITE

Ne participent pas au vote : 0

Abstentions : 0

Votes Contre : 0



SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 05 FEVRIER 2025

DE 10 H 00 à 12 H 00

DELIBERATION N° 2025 – 01

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires



Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités réuni sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, Président, le 05 Février 2025,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L2312-1,

Vu les statuts Révisés du Syndicat Mixte Hauts de France Mobilités,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2024, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté ce jour,

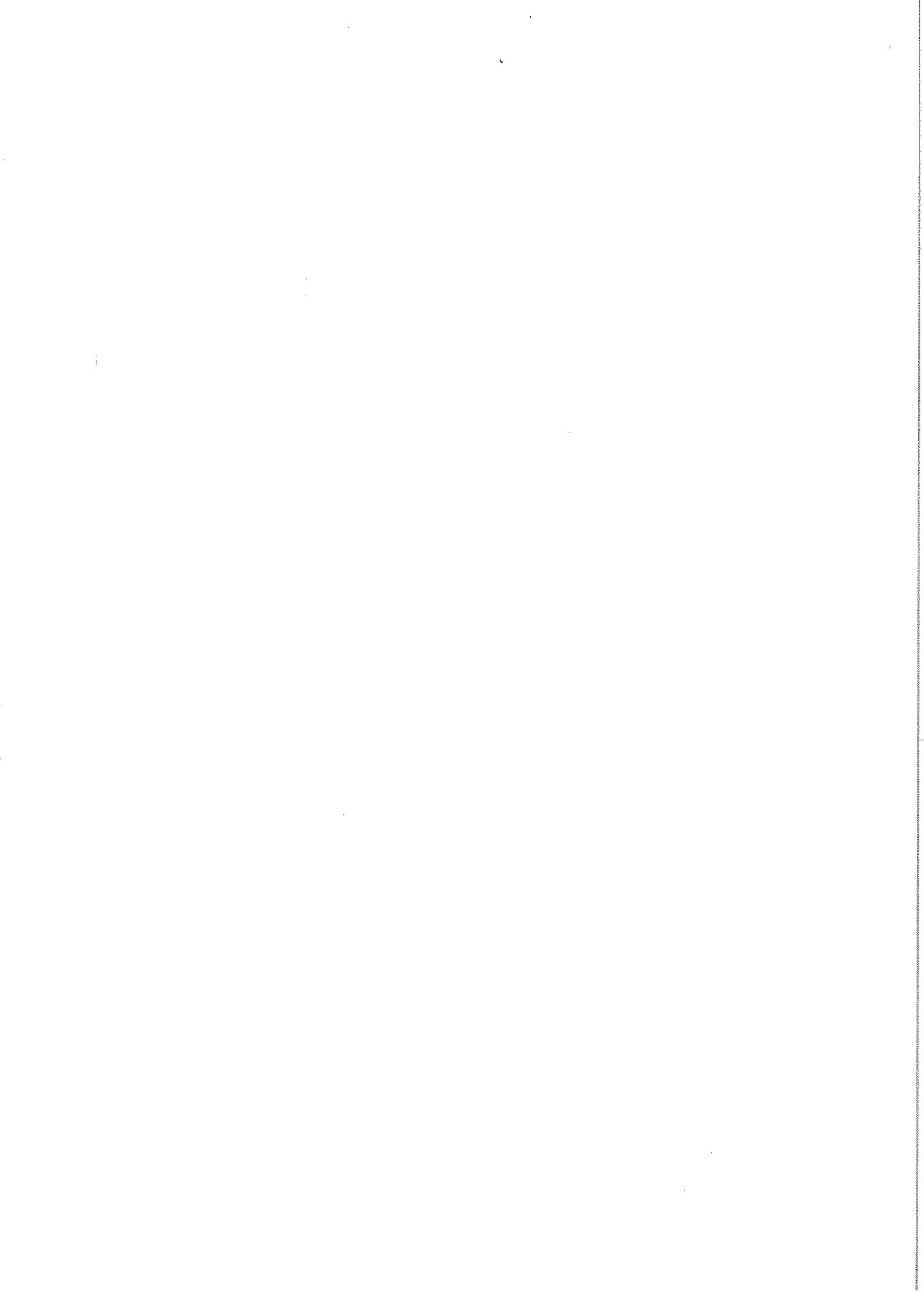
PREND ACTE

du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2025, ci-joint annexé.

La Président,

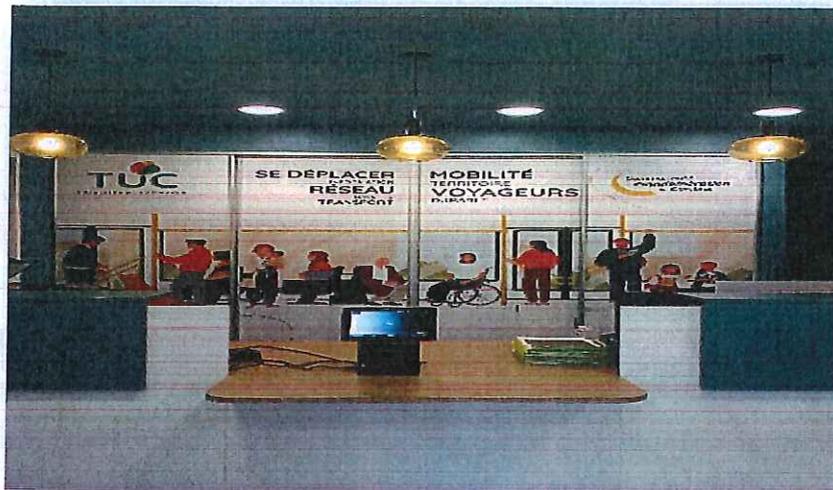


Christophe COULON





**RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES
2025**



TERMINAL POINT DE VENTE SIMPLIFIÉ – MAISON DE LA MOBILITE A CAMBRAI



INAUGURATION DU SERVICE TAD LE 07/11/2024 PAYS D'OPALE A ARDRES

INTRODUCTION

L'année 2024, a tout d'abord été marquée par un changement de gouvernance, avec l'élection à la présidence du syndicat mixte de Christophe Coulon, nouveau Vice-Président en charge des mobilités à la Région Hauts de France. Franck Dhersin, Président depuis 2018, élu sénateur du Nord en septembre 2023 ne pouvant plus présider un exécutif local.

Au-delà de la poursuite des projets en cours, notre nouveau président a manifesté le souhait de « picardiser » Hauts de France Mobilités en allant convaincre les AOM de l'ex Picardie de rejoindre notre syndicat mixte et son catalogue de services. Une première réunion s'est tenue le 5 septembre 2024 à Péronne, où se sont retrouvées autour du Président, le Pays de Thiérache, la Haute Somme, le Val de l'Oise et le Pays du Vermandois. Cette dernière AOM a d'ailleurs délibéré pour rejoindre le syndicat en décembre 2024. Avec l'adhésion de l'Agglomération de Cœur de Flandres à la même date, Hauts de France Mobilités compte désormais 35 AOM membres. Ce travail de conviction va se poursuivre en 2025.

L'année 2024 fut dense. Il y a eu le suivi du marché de TAD pour le compte de 9 de nos AOM rurales qui a fortement mobilisé le pôle administratif. Les réunions préparatoires au renouvellement des médias de la centrale Pass Pass ont-elles mobilisés le service Pass Pass. Enfin le renouvellement du marché de covoiturage a occasionné des démarches contentieuses avec le candidat sortant. L'arrivée de nos nouveaux prestataires sur l'exploitation de notre plateforme de covoiturage et sur l'animation de cette politique vont permettre de redynamiser notre stratégie de covoiturage en lien avec nos membres.

L'évènement principal pour le syndicat en 2025 sera constitué par la mise en ligne au 1^{er} avril du nouveau site passpass.fr, de sa nouvelle application mobile et de son nouveau calculateur d'itinéraires. Le défi pour l'équipe du syndicat sera d'installer ces outils digitaux dans le paysage régional via une campagne de communication que nous souhaitons ambitieuse à l'automne 2025.

Le syndicat a d'ailleurs les moyens financiers de cette ambition. Nos recettes fiscales pour 2024 sont nettement supérieures à nos prévisions. La croissance des salaires et les créations de postes ont dynamisé le rendement du versement mobilité.

1. COMS, PAMS, TAD, billettique...HDFM, un outil de services pour ses membres

L'équipe du syndicat a suivi de près l'élaboration des Contrats Opérationnels de Mobilité et des Plans d'Actions en matière de Mobilité Solidaire au sein des bassins de mobilité qui couvrent notre périmètre. La Région qui anime cette démarche inédite de concertation a pu s'appuyer sur le catalogue de services du syndicat pour élaborer le contenu de ces documents contractuels. C'est le cas en matière d'information voyageurs, de distribution de titres, de covoiturage, de stratégie cyclable avec notre partenariat avec l'ADAV ou encore de Transport à la Demande.

Sur ce dernier point, l'année 2024 fut dense avec les premières mises en service en novembre des offres de Transport à la Demande pour les communautés de communes du Pays d'Opale et des Hauts de Flandre. Il est important de rappeler la démarche inédite du marché mutualisé de Transport à la Demande porté par notre syndicat mixte via notre centrale d'achat. Le syndicat a recueilli auprès de ses membres leurs besoins et orientations pour construire les cahiers des charges et a ensuite porté le marché public pour le compte de ses 9 membres volontaires. A noter, le travail étroit avec les services de la Région qui a autorisé par délégation de compétence, la sortie des ressorts territoriaux pour desservir des points d'intérêt, souvent des lieux de santé ou des gares afin de répondre au mieux aux besoins des habitants des secteurs ruraux.

Si la CAO de juin a attribué les lots de roulage des AOM mentionnées plus haut et celui de la Centrale d'appel, nous avons dû relancer en novembre les lots de 6 AOM. Le lot initial regroupant 4 EPCI du Pas de Calais et le Pays du Coquelicot a fait l'objet d'un découpage en 3 lots distincts susceptibles d'intéresser davantage d'exploitants. Une nouvelle CAO se tiendra en mars pour une mise en service espérée au printemps.

En matière de billettique, les équipes du syndicat mixte accompagnent étroitement Sambre Mobilités qui a pour objectif de doter son réseau d'une billettique interopérable en intégrant la communauté billettique Pass Pass d'ici 2026. Nous étudions avec notre AOM partenaire la possibilité d'une intégration plus poussée, visant à héberger au sein de notre Centrale Pass Pass, le système billettique du réseau STIBUS. Cette option d'une mutualisation renforcée fait actuellement l'objet d'études techniques et juridiques. Nous pourrions également nous appuyer sur notre Centrale d'achat pour commander les équipements billettiques qui ne figurent pas dans le marché de la Centrale Pass Pass, comme les valideurs ou les équipements de contrôle.

Nous avons aussi entrepris des échanges avec les services de la Région, qui sont confrontés à la fin de vie du système billettique du réseau interurbain du Nord. L'ex-réseau Arc en Ciel divisé en 4 lots de roulage différents, a été un réseau pionnier de l'interopérabilité en intégrant la communauté billettique Pass Pass au début des années 2010. Aujourd'hui ce réseau inter urbain dessert aussi les réseaux ILEVIA et TRANSVILLES, membres de poids de notre communauté billettique et le réseau

STIBUS du Val de Sambre. S'il n'est jamais évident de synchroniser les calendriers de renouvellement billettique de 2 réseaux différents, notre Centrale Pass Pass et notre Centrale d'Achat pourraient être des outils utiles pour mutualiser les démarches et les commandes. L'équipe du syndicat est pleinement mobilisée pour proposer à la Région comme à Sambre Mobilités, une stratégie de mutualisation éprouvée techniquement et avantageuse en matière de maîtrise des coûts.

2. Le défi de l'information voyageur pour HDFM

C'est en 2022 que le groupement HACON/COEXYA a remporté le marché de renouvellement de la Centrale Pass Pass. Depuis cette date et en lien étroit avec les équipes d'HDFM, le groupement a maintenu les médias actuels mis en ligne en 2017 et en a conçu de nouveaux (site web, application mobile et calculateur d'itinéraires). Cette nouvelle infrastructure sera mise en ligne le 1^{er} avril 2025. Ces nouveaux outils seront plus ergonomiques et plus intuitifs en matière d'expérience utilisateur.

L'enjeu pour HDFM n'est pas seulement de disposer d'outils performants, mais surtout de les faire connaître en direction du grand public et des usagers qui utilisent plusieurs réseaux de transports dont le Ter dans une même journée. Voilà pourquoi l'équipe du syndicat va construire une campagne de communication fin 2025 pour promouvoir ses nouveaux outils digitaux en utilisant les canaux de la télé, de la radio, de la presse papier et des plateformes numériques.



Le calculateur d'itinéraires pourra être accueilli via un widget sur les sites institutionnels de nos AOM rurales, mais aussi sur tout autres sites à dimension régionale comme ceux des offices de tourisme. C'est une façon de démultiplier les canaux d'accès à l'information voyageur. Les réunions organisées par la Région autour des COMS et des PAMS ont montré à quel point les offres de transports étaient mal connues des habitants, comme parfois des élus locaux.

Le chiffre d'affaires de la boutique en ligne poursuit son développement en progression de 4% pour s'établir à 34 246,32 euros. Les ventes de cartes anonymes ou nominatives, comme les titres du réseau ILEVIA constituent toujours l'essentiel de notre activité. Les ventes des titres des réseaux TADAO, Transvilles, Marinéo, Artis ou encore AEC constituent 12 % de notre chiffre d'affaires.

C'est enfin avec endurance et ténacité que l'équipe du syndicat poursuit ses échanges avec la DG TER afin de pouvoir distribuer la gamme TER billettisée sur passpass.fr. Avec l'appui total de la Région, l'échéance de septembre 2025 devrait être la bonne. L'arrivée des titres du TER sur notre boutique en ligne sera de nature à booster nos ventes et donc notre chiffre d'affaires.

3. Une nouvelle ambition pour le covoiturage

L'année écoulée a été celle des choix en matière de covoiturage. Tout d'abord les élus ont refusé de s'engager dans le subventionnement du covoiturage ; outre l'effet d'aubaine, ce subventionnement profite surtout aux plateformes privées. Il est même devenu le pivot de leur modèle économique. Nous avons d'ailleurs mis un terme au module permettant de verser la prime de 100 euros en 2 fois pour 10 trajets certifiés. Le volume modeste de primes versées s'explique aussi au regard de la complexité du parcours usager.

Ensuite nous avons fait le choix de scinder en lots distincts les volets animation et exploitation de la plateforme de mise en relation. C'est donc Coexya qui exploite désormais passpasscovoiturage.fr sur 2 ans pour un marché de 320 000 euros HT. ECOV a remporté le lot animation, c'est aussi un marché de 2 ans pour un montant de 260 000 euros HT.

La fin de marché a été laborieuse avec l'opérateur sortant, alors que la plateforme fonctionne avec un logiciel libre, nous avons essuyé le refus d'une transmission du géocodeur. La phase de réversibilité a dû être prolongée jusqu'au 30 août.

Au-delà de cette phase contractuelle, notre plateforme a continué à fonctionner durant cette année de transition. Nous avons lancé le 3 -ème défi covoiturage en avril. La plateforme de mise en relation a gagné 2467 covoitureurs en 2024 pour s'établir au 31.12.24 à 16828 inscrits.

Dans cette phase d'interrogation de notre action, nous avons intégré le programme du CEREMA : « Massifier la pratique du covoiturage » avec 7 membres partenaires et nous avons aussi commencé à étudier d'autres modes de covoiturage.

Ce fut le cas avec une étude confiée à ECOV au sujet des lignes de covoiturage dynamique. Il s'agit de lignes de covoiturage qui dispose d'arrêts matérialisés, nécessitant une densité d'emplois et d'habitants et des flux automobiles conséquents. Le temps d'attente d'un candidat au covoiturage ne doit pas dépasser 10 minutes.

HDFM a financé une première étude d'opportunité sur 3 axes : Cambrai/Le Touquet via Arras, Dunkerque/Boulogne, via Calais et enfin Boulogne/Dunkerque via Saint-Omer. Il ressort de cette première étude que l'axe Calais/Dunkerque par l'ex RN1 présente un potentiel intéressant. Cette ligne pourrait servir à la fois de laboratoire et de vitrine pour cette nouvelle approche du covoiturage, tout en contribuant aux solutions de desserte des zones industrielles du dunkerquois qui vont gagner en densité. Ces premiers travaux ont été présentés en commission covoiturage, en complément d'autres axes identifiés par ECOV et qui nécessiteront en 2025 le lancement d'un marché d'études.

D'ici là le succès de ces lignes, nécessite une gouvernance adaptée entre les AOM traversées et les gestionnaires d'infrastructures qui sont souvent les Départements. Il faut construire des clefs de répartition pour financer les études, les investissements et l'exploitation en mobilisant chaque collectivité sur la base de ses compétences. Notre syndicat mixte avec sa compétence de coordination apparaît comme le bon niveau pour impulser et construire une gouvernance efficace pour déployer ce type de lignes. Les Départements qui pourraient être sollicités sur le volet investissement, doivent désormais se positionner dans un contexte national et budgétaire extrêmement contraint et incertain. La réussite de ce type de projet nécessite la mobilisation de chaque collectivité d'un même axe. Hauts de France Mobilités devra aussi se positionner sur l'étude portée par le SCOT Sambre Avesnois visant à doter ce secteur d'un réseau de lignes de covoiturage dynamique. Le syndicat devra arrêter sa position durant le premier semestre 2025 en vérifiant au préalable le souhait de ses membres pour s'engager de ce type d'offre.

2025 sera surtout la première année de déploiement de la stratégie d'animation territoriale avec notre nouveau prestataire. Un premier groupe technique mi-décembre et la commission covoiturage fin janvier nous ont permis de valider les orientations d'ECOV qui s'organise autour de **12 programmes d'action** en direction des zones d'activité, des universités, des gares... Sans oublier de remobiliser nos 70 communautés de covoitureurs laissées en déshérence par le prestataire sortant.

4. Cap au sud pour HDFM

Depuis la transformation en 2018 du SMIRT en Hauts de France Mobilités, notre syndicat mixte compte trop peu d'AOM de l'ex Picardie. Seulement 4 AOM de l'Aisne ont rejoint le syndicat mixte en 2018, renforcées par le Pays du Coquelicot en 2022, au moment où nous avons intégré les AOM rurales avec la LOM. Dans le cadre de l'élaboration des COMS et des PAMS la Région ne ménage pas ses efforts pour inciter les AOM à rejoindre HDFM afin de bénéficier de notre catalogue de services en matière d'information voyageurs, de covoiturage, de vente de titres ou encore de Transport à la Demande.

Sous l'impulsion de notre Président, une réunion territoriale s'est tenue en septembre 2024 à Péronne pour présenter le syndicat aux Communautés de Communes de la Haute Somme, du Pays du Vermandois, du Val de l'Oise ainsi qu'au PÉTR de Thiérache. A ce jour, seul le Pays du Vermandois a délibéré pour solliciter son adhésion. Il faudra poursuivre ce travail de conviction avec des formats de réunion associant des AOM voisines qui partagent les mêmes problématiques. Dans l'ex Nord Pas de Calais, il manque aussi quelques AOM. La Communauté de Communes de la Région d'Audruicq est la seule AOM du Pas de Calais qui n'est pas membre d'HDFM, alors qu'elle va être concernée par la ligne de covoiturage dynamique Calais/Dunkerque.

- Dans le Nord, l'arrivée de Cœur de Flandre Agglo est une bonne nouvelle pour accompagner ce territoire qui se dote d'un réseau urbain. Au sud de ce département, manque encore le Pays de Mormal, le Caudrésis-Catésis et le Pays Solesmois.

Enfin nos relations avec notre homologue du SMTCO continuent de se renforcer. Un COPIL réunissant les 2 présidents et les équipes de direction s'est tenu à Beauvais le 12 septembre 2024. Il a été convenu d'anticiper nos fins de marchés respectifs sur la Centrale Pass Pass et le SISMO 2 pour apprécier juridiquement et techniquement l'intérêt de s'appuyer sur des outils d'information voyageur et de vente de titres communs.

Un nouveau nom pour HDFM

Notre syndicat mixte va devoir changer de dénomination en 2025, l'information en a été donnée lors du comité syndical du 19 décembre. La Région souhaite donner le nom de « Hauts de France Mobilités » à son propre réseau de transports Ter + lignes interurbaines. De fait lors de notre séance de mars, nous devons modifier nos statuts pour indiquer la nouvelle dénomination du syndicat. Nous sommes en interne en recherche active d'une nouvelle dénomination. Il nous faudra en conséquence procéder aux modifications de notre site web, éventuellement de nos adresses mails...etc...

Outils de communication

Effectif depuis fin 2023, HDFM s'est doté d'un nouveau site web, qui offre pour les acteurs de la mobilité et les collectivités un outil intéressant sur les ressources du syndicat. L'équipe de direction veille également à publier et diffuser une Lettre d'informations à destination de nos membres, des acteurs de la mobilité et des élus locaux.

Travail collectif au sein de la Fédération des SM SRU

HDFM a pris sa part à la création en 2024 d'un outil réunissant les syndicats mixtes SRU, il s'agit de la Fédération des Syndicats Mixtes de Mobilités présidée par le Sénateur Franck Dhersin. Cette structure se donne pour objectif de faire reconnaître la spécificité de nos missions en défendant auprès des pouvoirs publics notre rôle en matière d'information voyageur et de vente de titres, ou encore l'amélioration des conditions de perception du Versement Mobilité Additionnel. Notre structure rassemble à ce jour : Nouvelle Aquitaine Mobilités, AtouMod Normandie, le SMTC de l'Oise et Hauts de France Mobilités. Le syndicat mixte de la Bretagne qui doit voir jour en février devrait nous rejoindre.

5. Les perspectives financières

L'exercice 2024 a constitué le 1^{er} exercice budgétaire plein au regard des nouveaux statuts. Si les contributions statutaires sont restées stables cette année à 1 139 037 euros, la recette VMA a dépassé les estimations prévues de 4,4 millions pour s'établir à 5,1 millions en 2024. Le Rob 2025 se construit donc sur ce prévisionnel, nécessaire à l'accomplissement des politiques portées par le syndicat.

Les recettes de fonctionnement d'un montant de 4,05 millions en 2023, atteignent 6,7 millions d'euros en 2024, et maintiennent cette ligne pour les 3 prochains exercices avec 6,2 millions jusqu'en 2027.

L'accroissement des dépenses de fonctionnement suit ce rythme et va de pair avec les perspectives fiscales, passant de 4,2 Millions en 2024 à 7,4 Millions en 2025. Cette prévision est constante jusqu'en 2027, au regard des dépenses et des engagements du syndicat connus à ce jour.

Ainsi, le résultat de fonctionnement de 3,8 millions en 2023 apparaît accru en 2024 avec 2,4 millions, mais diminue de nouveau dès l'exercice 2025. En effet, si 2024 dégagne un résultat positif, les prévisions font apparaître un résultat négatif dès l'exercice 2025, de l'ordre de près d'un million d'euros en 2026, diminuant progressivement le résultat cumulé de fonctionnement.

A contrario, le résultat d'investissement va croissant puisque l'ensemble des dépenses d'investissements ont été celles des marchés du dispositif Pass Pass dont l'essentiel a été reporté en fonctionnement, ceci associé à la bascule des dépenses d'amortissements de fonctionnement également croissants, et à la perception en 2024 du solde du Feder pour 965 496€.

Pour l'exercice 2025, les dépenses de fonctionnement portent essentiellement sur le dispositif Pass Pass avec la montée en puissance du renouvellement des médias et le recours à une campagne de communication d'envergure pour faire connaître l'outil. Les mobilités alternatives ne sont pas en reste avec 480 000€ prévues pour le covoiturage, et près de 400 000€ de soutien aux politiques d'intermodalité, aux dépenses d'ingénierie de projets et au marché TAD. Rappelons ici que les dépenses de Covoiturage ont été de 386 000€ en 2024 et de 41 000€ pour la mise en œuvre du marché TAD. En termes de subvention de fonctionnement le syndicat a pu participer au PDMS du Pays d'Opale pour 8 726€ et participera en 2025 à la station d'autopartage en gare de Douai portée par le SMTD à hauteur d'un plafond de 20 000€. Au-delà de l'aspect financier, le support apporté par l'ingénierie interne du syndicat au services de ces politiques et de ses membres est également à considérer, tant dans la mise en œuvre du marché TAD que dans l'accompagnement Billettique ou de l'intermodalité.

Les dépenses d'investissement sont concentrées sur les développements nécessaires à la maintenance de passpass.fr et aux travaux d'aménagement des nouveaux locaux. Le syndicat maintient son soutien aux projets d'infrastructure de ses membres avec une provision de 150 000€ maintenue sur les 3 prochains exercices, 80 000€ sont ainsi fléchés en 2025 pour la création de la Maison de la Mobilité de Cambrai.

Enfin, notons que les dépenses prévisionnelles nécessaires au bon fonctionnement du syndicat sont en hausse, non seulement du fait de l'inflation mais également du fait du déménagement occasionnant des frais, et des perspectives de recrutements sur les prochains exercices.

6. Les évolutions en matière de Ressources Humaines

L'équipe s'était stabilisée en 2023 mais avec 2 départs en 2024, il a fallu de nouveau procéder à un round de recrutement sur 2024, à effectif constant, dont une personne sur le marché TAD qui nécessite à minima un temps plein.

Au vu des enjeux portés en 2024 dont ceux de communication et répartis à ce stade essentiellement sur la direction et l'encadrement, la publication du poste de chargé de communication a été relancée.

L'emménagement dans les futurs locaux amène de nombreuses améliorations sur l'organisation du travail de l'équipe. Ainsi, le pôle administratif et financier va pouvoir recruter l'adjoint comptable qui lui manque en support du responsable comptable. Une réflexion est en cours sur le recrutement d'un chargé des marchés publics, considérant le nombre et la complexité grandissante des marchés à porter par le syndicat.

Le syndicat pourra ainsi recruter les 2 postes vacants à pourvoir déjà depuis plusieurs exercices, et envisager sereinement ses futurs besoins.

Le volume financier du 012 prévoit ainsi 1 120 000€ à titre prudentiel. Les dépenses de 2024 sont en effet impactées à la baisse du fait du départ de 2 agents, et leur non-remplacement durant presque 6 mois, soit environ 12 mois de charges salariales.

Sur les 11 postes occupés en ce début d'année 2025, 6 le sont par des agents titulaires fonctionnaires dont 1 mis à disposition, 5 par des agents contractuels de droit publics dont 2 CDI.

En termes de parité, l'équipe est constituée de 5 femmes relevant de la filière administrative et de 6 hommes, dont 5 relèvent de la filière Technique. L'équipe de direction est constituée d'un homme Directeur Général, filière technique, et d'une femme, Directrice Générale Adjointe, filière administrative.

Aucun avantage en nature n'a été accordé aux agents du Syndicat ni en 2024 ni sur les exercices précédents. Les agents bénéficient de tickets restaurant à 9€ avec une prise en charge de 5,40€ par l'employeur. Seuls 3 agents, dont 2 encadrants, amenés à beaucoup se déplacer sont équipés de téléphones portables professionnels, le reste du personnel travaillant avec l'IP Phone mis en place en 2022.

Depuis la création du Syndicat en 2009, les agents du syndicat effectuent la durée horaire légale de 1607 heures annuelles et sont donc en conformité avec la loi. Enfin, jusqu'à ce jour, aucune heure supplémentaire ni NBI ne sont versés en direct aux agents du syndicat qui sont tous désormais soumis au RIFSEEP. A la suite de la concertation sur l'organisation du temps de travail un nouveau règlement du temps de travail a été mis en œuvre à la rentrée de septembre 2024, portant sur 3 cycles de 4, 4,5 ou 5 jours au choix. A ce jour, 6 agents ont fait le choix d'opter pour cette nouvelle organisation.

En termes d'action sociales, le syndicat a mis en œuvre un contrat de prévoyance collectif auquel l'ensemble des agents a souscrit et une participation à la garantie complémentaire santé.

7. Les informations relatives à la dette

Conformément à l'article D2312-3 du CGCT qui précise à son alinéa 3 le besoin d'information relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget du prochain exercice, les données relatives à la dette du Syndicat sont les suivantes :

Le syndicat a souscrit 2 prêts bancaires en 2015 et 2016 afin de faire face à l'attente des versements du Feder, qui devait financer à 50% les dépenses d'investissement du marché de la centrale PassPass.

Le 1er prêt souscrit au 28 novembre 2016 auprès de la Caisse d'Epargne, pour un montant de 3 880 000€ au taux fixe de 0.95% est constitué de 15 annuités de remboursement avec un lissage du capital amorti chaque année, à échéance annuelle constante de 258 666.67€. Le montant des intérêts annuels du prêt diminue d'année en année et sera de 19 658.67 € en 2025. Le montant total des intérêts du prêt se monte à 300 767.13€, au total le montant du prêt est donc de 4 180 767.13€. Au 1^{er} janvier 2025 le Syndicat a déjà remboursé 1 810 666.69€, il reste à rembourser 2 069 333.31€ au titre du capital restant dû soit 7 annuités jusqu'au 1er mai 2032.

Le second prêt souscrit auprès de la Banque Postale le 18 mai 2018 pour un montant de 2 500 824€ au taux fixe de 1.38%, est également constitué de 15 annuités de remboursements, avec un lissage de l'échéance trimestrielle de 41 680.40€ soit 166 721.60€ par an. Les intérêts versés en 2025 seront de 18 693.66€ le montant total des intérêts du prêt se monte à 264 395.44€, soit un montant total du prêt de 2 765 219.44€. Au 1^{er} janvier 2025, le Syndicat a déjà remboursé 1 083 690.40€, le capital restant dû est de 1 417 133.60 €, il reste 8 annuités jusqu'au 1er juin 2033.

Le tableau de projection financière du ROB 2024 reprend ces éléments et fait apparaître le remboursement des intérêts des prêts en dépense de de fonctionnement, ainsi que le virement prévu en section d'investissement depuis la section de fonctionnement au titre du remboursement du capital de la dette.

VMA 0,10% +15cts/Hab AVEC VIREMENT PRETS	2024	2025	2026	2027
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
011 _ Fonctionnement Smirt	298 467,90 €	450 000,00 €	495 000,00 €	544 500,00 €
012 RH	867 149,59 €	1 120 000,00 €	1 198 400,00 €	1 282 288,00 €
ADAV_CCI_Villes Cyclables	59 000,00 €	72 000,00 €	72 000,00 €	72 000,00 €
65'67 frais bancaire régie-Rmbt VMA-frais élus	221,55 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
66 Intérêt de l'emprunt	43 110,42 €	38 352,33 €	33 594,23 €	28 836,14 €
Sous>Total dépenses fonctionnelles	1 267 949,46 €	1 688 352,33 €	1 806 994,23 €	1 935 624,14 €
Ingénierie Projets LOM/AOM	47 796,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
Covoiturage dont Communication	336 836,54 €	480 000,00 €	480 000,00 €	480 000,00 €
Lignes de covoiturages	0,00 €	100 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
Marché TAD	41 869,59 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
Soutien politiques Intermodalité (Subv)	8 786,25 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
AMO Interoperabilité Billettique	169 991,27 €	250 000,00 €	275 000,00 €	302 500,00 €
AMO suivi Centrale & Nvx marchés	92 687,18 €	190 000,00 €	209 000,00 €	229 900,00 €
Communication Centrale & PP	0,00 €	850 000,00 €	850 000,00 €	850 000,00 €
Marché Exploitation PP_TICKS	270 807,11 €	370 000,00 €	390 000,00 €	390 000,00 €
Marché Hébergement site PP.fr	318 888,00 €	400 000,00 €	420 000,00 €	430 000,00 €
Marché MCO Media PP.fr	170 238,00 €	755 223,78 €	850 174,09 €	900 000,00 €
Marché MCO Billettique PP.fr	559 507,86 €	521 754,32 €	395 188,32 €	450 000,00 €
TPVS	0,00 €	80 000,00 €	130 000,00 €	170 000,00 €
Frais divers Centrale	0,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €
Sous>Total passpass	1 412 128,15 €	3 241 978,10 €	3 319 362,41 €	3 252 400,00 €
Dépenses réelles de fonct.	3 285 357,26 €	5 890 330,43 €	6 111 356,64 €	5 898 024,14 €
(023) Virement à section Invest Rbmnt capital du prêt	0,00 €	425 388,27 €	425 388,27 €	425 388,27 €
Amortissements 6811 (042)	965 548,31 €	1 079 257,26 €	1 079 257,26 €	1 079 257,26 €
Total Dépenses Ordre Fonct	965 548,31 €	1 504 645,53 €	1 504 645,53 €	1 504 645,53 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 250 905,57 €	7 394 975,96 €	7 616 002,17 €	7 402 669,67 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
73 VMA 0,10%	5 173 946,27 €	5 100 000,00 €	5 100 000,00 €	5 100 000,00 €
74 Contributions statutaires	1 139 037,70 €	1 140 000,00 €	1 140 000,00 €	1 140 000,00 €
7588 et divers Bercy+covoiturage+Rbmnt Rh+régie	83 793,37 €	33 000,00 €	33 000,00 €	33 000,00 €
Recettes réelles Fonct	6 396 777,34 €	6 286 000,00 €	6 286 000,00 €	6 286 000,00 €
Amortissement subventions reçues	309 874,49 €	342 490,17 €	342 490,17 €	342 490,17 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	6 706 651,83 €	6 628 490,17 €	6 628 490,17 €	6 628 490,17 €
Résultat fonctionnement N	2 455 746,260 €	-766 485,79 €	-987 512,00 €	-774 179,50 €
002 excédent reporté (cumulé)	3 866 859,690 €	6 322 605,95 €	5 556 120,16 €	4 568 608,16 €
Total Recettes Ordre Fonct	4 176 734,18 €	6 665 096,12 €	5 898 610,33 €	4 911 098,33 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	10 573 511,52 €	12 951 096,12 €	12 184 610,33 €	11 197 098,33 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	6 322 605,95 €	5 556 120,16 €	4 568 608,16 €	3 794 428,66 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
21	32 045,48 €	230 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €
Subvention Equipement	0,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
Marché MCO BILLETTIQUE	151 721,28 €	403 399,87 €	120 000,00 €	307 512,19 €
Marché MCO Media	785 822,94 €	298 123,27 €	262 123,27 €	262 123,27 €
16 rembt capital prêt fin 2032 et 2033	425 388,27 €	425 388,27 €	425 388,27 €	425 388,27 €
Dépenses Réelles Invest	1 394 977,97 €	1 356 911,41 €	877 511,54 €	495 388,27 €
Amortissement subventions reçues	309 874,49 €	342 490,17 €	342 490,17 €	342 490,17 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	1 704 852,46 €	1 699 401,58 €	1 220 001,71 €	837 878,44 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Subvention AAP ou Divers	71 931,71 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FCTVA n+2	166 507,63 €	227 798,94 €	159 012,71 €	152 769,79 €
FEDER n+1 (ou n-6 mois)	965 496,58 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes réelles Invest	1 203 935,92 €	227 798,94 €	159 012,71 €	152 769,79 €
28 (040) Amortissement inv virement prêt section fonct	965 548,31 €	1 079 257,26 €	1 079 257,26 €	1 125 594,81 €
	0,00 €	425 388,27 €	425 388,27 €	425 388,27 €
RECETTES INVESTISSEMENT	2 169 484,23 €	1 732 444,47 €	1 663 658,24 €	1 703 752,87 €
Résultat Investissement N	464 631,770 €	33 042,891 €	443 656,531 €	865 874,434 €
001 Résultat reporté n-1	1 278 020,79 €	1 742 652,56 €	1 775 695,45 €	2 219 351,98 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	1 742 652,56 €	1 775 695,45 €	2 219 351,98 €	2 613 500,59 €

HDFM en chiffres en 2024

76 bordereaux de Mandats

4 comités syndicaux

+ DE 10 réunions avec les EPCI en VISIO

45 délibérations sur l'année 2024

4 CODIR

10 GT BIV

688 communes assujetties au VMA

14 Rencontres (VISIO ou présentiel) avec les nouveaux EPCI

6 réunions sur les Bassins de Mobilités

2 formations « Billettique avec SETEC et les AO »

34 246,32 euros de recettes sur la boutique en ligne

108 bons de commande

5 173 946,27 € de VMA en 2024